

SIGNALEMENT DES BLESSURES GRAVES

Lorsqu'une blessure grave survient sur un lieu de travail, l'employeur doit aviser la Division de la santé et de la sécurité au travail de la Commission des accidents du travail **immédiatement**.

Qu'est-ce qu'une blessure grave?

Voici des exemples de blessures graves :

- perte de conscience
- fracture
- perte d'un membre
- perte importante de sang
- amputation (jambe, bras, main, pied)
- brûlure sur une grande surface du corps
- perte de la vision d'un œil
- décès

Le lieu d'un accident qui a entraîné une blessure grave doit être laissé tel quel sauf dans la mesure où il est nécessaire de :

- s'occuper des personnes blessées ou tuées;
- empêcher d'autres blessures;
- protéger des biens qui sont endommagés à la suite de l'accident.

Dans les cas ci-dessus, la scène de l'accident doit être préservée jusqu'à avis contraire d'un agent de la santé et de la sécurité au travail.

Si une explosion accidentelle se produit dans un lieu de travail, l'employeur doit en informer la Division de la santé et de la sécurité au travail de la Commission, et ce, qu'il y ait eu des blessés ou non.

Quels renseignements devraient être fournis?

Quand vous signalez une blessure grave, les renseignements suivants devraient être fournis :

- la nature de l'accident et de la blessure
- la date, l'heure et le lieu de l'accident
- le nom de l'employeur
- le nom de toutes les personnes impliquées dans l'accident



Urgences de santé et de sécurité au travail :

902-628-7513

Un agent de la santé et de la sécurité au travail est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour répondre aux appels d'urgence. Pour les appels non urgents durant les heures de bureau, veuillez composer le 902-368-5680 ou sans frais le 1-800-237-5049.